



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture**

Marseille, le 29/08/2024

*Services des flottes et des marins
Mission de la flotte de commerce
Guichet unique du Registre international français*

Réf : RI/2024/662
Affaire suivie par : A1AM Dylan Vloëbergh-Lair
rif@mer.gouv.fr
Tél. : +33(0)4 86 94 67 50

DÉCISION N° RI/2024/662

relative à l'ouverture d'une session du jury national chargé d'évaluer le niveau de connaissance de la langue française et des matières juridiques du capitaine d'un navire battant pavillon français et de l'officier chargé de sa suppléance

Le chef du guichet unique du Registre international français (RIF),

- VU l'article L. 5521-3 du code des transports ;
- VU le décret n° 2006-142 du 10 février 2006 relatif à la création du guichet unique prévu par la loi n°2005-412 du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français ;
- VU le décret n°2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer (articles 3 à 6) ;
- VU l'arrêté du 7 octobre 2022 relatif à la nomination des membres du jury national d'évaluation institué par le décret n°2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer ;
- VU la décision du 20 mars 2024 portant délégation de signature (direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture) ;

Article 1^{er} :

Une session du jury national d'évaluation des connaissances linguistiques et juridiques françaises des officiers embarqués sur les navires enregistrés sous pavillon français au Registre international français (RIF) aura lieu au guichet unique du RIF, 5, place Sadi Carnot 13002 Marseille, le

Vendredi 20 septembre 2024

Article 2 :

Le jury est composé comme suit :

Président	AC2AM Stéphane GARZIANO
Membres	APAM Jean-Baptiste SALAUN, professeur de l'enseignement maritime, ENSM
	M. Sylvain DAMOUR, capitaine d'armement, <i>Gazocéan</i>
	M. CAMUS, capitaine, Louis dreyfus armateurs

Article 3 :

Les épreuves sont organisées comme suit :

- Vendredi 20 septembre 2024 de 14h00 à 16h00 : épreuve écrite
- Vendredi 20 septembre 2024 de 16h30 à 18h00 : entretiens avec le jury (30 minutes par candidat).

Article 4 :

La délibération du jury aura lieu à l'issue de l'entretien avec les candidats le Vendredi 20 septembre 2024.

Les résultats de l'examen seront publiés sur le site internet du RIF (<https://www.rif.mer.gouv.fr/>).

Article 5 :

Les officiers ressortissants d'un État-membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen (EEE) ou de la Confédération suisse ou d'un État partie à tout accord international ayant la même portée en matière de droit de séjour et au travail, souhaitant se présenter à cette session du jury doivent déposer leur dossier de candidature auprès du guichet unique du RIF (par courriel à l'adresse rif.equipage@mer.gouv.fr) avant le Vendredi 13 septembre 2024 à 12h00.

La fiche d'inscription, comprenant la liste des pièces à fournir, est téléchargeable dans la rubrique dédiée du site internet du RIF (<https://www.rif.mer.gouv.fr/la-verification-du-niveau-de-connaissance-de-la-a401.html>).

Article 6 :

Monsieur Dylan VLOËBERGH-LAIR est chargé de l'organisation de cette session.

L'adjoint au chef du guichet unique du Registre international français
Fabien RAFFRAY

